

## Synthèse du bureau du Cnis du 13 mars 2024

Le bureau du Cnis s'est déroulé en présentiel à l'Atrium (Paris 12<sup>e</sup>) sous la présidence de Patrice Duran.

Une présentation du **service statistique ministériel (SSM) Fonction publique** a constitué le premier point de l'ordre du jour. Gaël de Peretti, chef du SSM, a distingué les deux missions de la sous-direction des études, des statistiques et des systèmes d'information, au sein de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) : Elaborer et diffuser des statistiques, d'une part ; coordonner le système d'information sur les ressources humaines de l'État et piloter sa simplification et dématérialisation, d'autre part. Le suivi du déploiement de la déclaration sociale nominative (DSN) dans la fonction publique est un gros chantier en cours. Le SSM bénéficie largement de son intégration dans le service statistique public (SSP), auquel il participe dans les instances de gouvernance et en collaborant sur des opérations communes.

Outre les nombreuses demandes externes qui lui sont adressées, le SSM gère des projets de grande envergure : la base statistique concours, la base de données sociales, les accidents du travail et maladies professionnelles, la feuille de route SIRH de l'État, la protection sociale complémentaire et la montée en qualité de la paie et DSN de l'État. La mise en place d'une stratégie qualité est un autre enjeu du service : à la suite de la revue par les pairs de 2021, le SSM décline une nouvelle feuille de route mise en place avec la stratégie qualité du SSP. Celle-ci repose largement sur le chef de SSM, référent qualité, au sein d'une équipe en fort renouvellement et dont la capacité d'investissement est réduite. Autre projet du SSM, à la suite de son audition en 2023 par l'Autorité de la statistique publique (ASP) : transformer le rapport annuel sur l'état de la fonction publique en publication statistique.

Lors du débat qui a suivi, France stratégie a exprimé sa préoccupation sur la question de l'attractivité de la fonction publique, soulignant les limites de l'appareil statistique actuel, la difficulté à identifier les métiers et l'absence d'indicateur de tension comme il en existe dans le secteur privé. La priorisation des travaux du SSM résulte d'une part chaque année du Conseil commun de la fonction publique, dont les débats sont animés, et d'autre part du programme de moyen terme du Cnis. Son champ d'investigation couvre *a priori* les trois versants de la fonction publique (Etat, territoriale, hospitalière), avec des adaptations selon les thèmes et la disponibilité des données. Les passages en cours de carrière du public au secteur privé peuvent désormais être étudiés à partir de la base Tous salariés, mais la multi-activité des agents publics n'est pas tracée. Des premières comparaisons de salaires entre métiers de la fonction publique ont été publiées sur données de 2022.

Patrick Redor a ensuite présenté le **comité du contentieux, son rôle et son activité récente**, en présence d'Elisabeth Kremp, sa nouvelle présidente. Ce comité est une émanation du Cnis. La procédure est la suivante : lorsqu'une enquête auprès des entreprises – ou la transmission d'une base de données – est obligatoire et qu'une entreprise enquêtée ne répond pas, le service enquêteur lui envoie une mise en demeure puis un constat de non-réponse ; sans réaction, le dossier est transmis au comité du contentieux qui envoie une lettre de saisine ; en l'absence de réaction, le comité donne un avis quant à une éventuelle amende et le ministre chargé de l'économie prononce l'amende et en fixe le montant ; un titre de perception est alors émis par les finances publiques. La procédure de contentieux permet de récupérer un tiers des questionnaires, ce qui améliore généralement le taux de réponse de 1 à 2 points (effet immédiat). Les petites entreprises (moins de 20 salariés) sont dispensées d'amende, la récidive accroît le montant de l'amende, et celui-ci est nettement plus élevé dans le cas de non-transmission d'une base de données (données de caisse). Un travail est en cours pour regrouper les sanctions notifiées à une même entreprise pour différentes enquêtes et instaurer une mensualisation des sanctions en cas d'enquêtes mensuelles.

Après l'interruption du contentieux pendant la crise sanitaire, et la reprise progressive en 2021, on constate un fort accroissement des versements (10 000 par an) qui traduirait une moins bonne réponse des entreprises. Le taux de recouvrement des amendes est supérieur à 80 % et elles représentent environ 1 million d'euros de recette pour l'État. Le comité n'a pas encore pu mener d'analyse systématique par taille d'entreprises ou sur l'effet à terme des sanctions sur la réponse.

Le président du **groupe de travail sur l'observation des discriminations**, Michel Villac, a rendu compte de l'état d'avancement des travaux du groupe. L'objectif est d'avoir avant l'été une première version du rapport et de viser l'automne pour un examen en bureau. Le chantier est conséquent, une douzaine de réunions ont permis de rassembler un matériau très riche qu'il faut maintenant analyser et mettre en forme. Des préconisations seront faites dans l'optique de développer une information de qualité sur certains motifs de discriminations dans les principaux dispositifs, le tronc commun des enquêtes notamment. La forme sous laquelle on peut/pourra avoir accès à l'information est importante aussi. Le sujet des discriminations est inclus dans l'analyse des inégalités, qu'il faut renforcer. Beaucoup d'informations existent déjà, mais peu connues et peu accessibles en dehors du SSP et des chercheurs spécialisés. Il manque une animation dans la durée de travaux d'étude pour valoriser ce potentiel d'informations. Sylvie Le Minez, rapporteure, a rappelé que les inégalités de situation ne sont jamais la preuve absolue de discrimination, l'information est beaucoup plus développée dans le domaine de l'emploi, moins dans celui de l'éducation. Le recueil de plaintes (Défenseur des droits, SSM Justice et SSM Sécurité intérieure) est aussi une source importante.

Le débat a abordé la question de la taille des effectifs concernés, parfois faible et sur l'absence de telle donnée dans les sources administratives. Le renforcement d'échantillon peut répondre, de même que la possibilité d'apparier des informations provenant de sources différentes. La statistique publique et la recherche bénéficie d'une dérogation pour traiter de variables dites sensibles, mais cela n'exonère pas l'examen d'opportunité mené dans le cadre du Cnis.

Jean-Luc Tavernier a ensuite présenté **les actualités du SSP au 1<sup>er</sup> trimestre 2024**. Le retard est rattrapé sur les causes de décès. Résil a obtenu le feu vert du Conseil d'État, après celui de la Cnil, avec une ouverture toujours prévue en 2025. Le recensement tournant fête ses 20 ans, avec un nouveau questionnaire adapté à la réponse sur smartphone qui s'accompagne d'une progression du taux de réponse par internet de 4 points (à 75 %), et un bon taux de réponse global (supérieur à 96 %). Une nouvelle enquête sur le tourisme « Voyages professionnels et personnels » sera sur le terrain en mai. L'enquête « Sans domicile » 2025 enquêtera d'abord les structures d'aide au printemps 2024. Une nouvelle enquête « Les Français et la Justice » sera collectée en 2024. Le SSP est attendu pour contribuer à l'évaluation des retombées des JO, dans plusieurs domaines : la mesure du poids économique direct dans les commandes des entreprises et l'emploi ; le tourisme en France et en Ile-de-France ; le rattrapage économique et social des territoires olympiques ; mais aussi l'impact sur la pratique sportive ; la description des publics. Pour calculer l'indice des prix, le mode de collecte évolue pour suivre la consommation, et le nombre de relevés par internet va doubler. Sur le volet européen, le règlement 223 (loi statistique) a fait l'objet d'un accord et devrait être promulgué prochainement ; celui sur les comptes économiques environnementaux a abouti ; sur les statistiques de population, le projet Esop résiste avec deux sujets de discordes entre les pays disposant de registres et les autres (dont la France) : la définition de la population (usuelle vs enregistrée), la fréquence et les délais de mise à disposition des données. Un mouvement à signaler parmi les chefs de SSM : Nicolas End remplace Denis Boissault à la DGFip.

Au titre des **actualités du Cnis**, Patrice Duran a indiqué que le **séminaire du Cnis sur la révision de la NAF**, nomenclature d'activités française, tenu le 4 mars, a pleinement atteint son objectif d'échanger avec les usagers de différents horizons de l'impact de l'évolution de la nomenclature sur leurs usages de la nomenclature. Le prochain **séminaire du Cnis** aura lieu **le 3 avril à Bercy sur le programme de moyen terme**, avec une table ronde sur la mesure de l'inflation et une autre sur l'impact de la transformation numérique sur les formes d'organisation et les conditions de travail. Le groupe de travail (GT) sur l'utilisation des **produits phytopharmaceutiques** dans l'agriculture prévoit de mener le test terrain prévu, malgré les remous de l'actualité du monde agricole, mais le calendrier est incertain. Le GT sur l'**impact de la création de France Travail** sur les statistiques de demandeurs d'emploi a déjà tenu deux réunions sous la présidence d'Eric Heyer, de l'OFCE. Le GT sur **la maltraitance des personnes vulnérables** est constitué et a commencé ses travaux sous la présidence de Geneviève Gueydan, de l'Igas.